FRAIS DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE :

UNE HAUSSE DES COTISATIONS IMPÉRATIVE

Application dès janvier 2027



+8,5 %
pour les cotisations des salariés

+10,5 %
pour les cotisations des conjoints

Ces augmentations sont rendues nécessaires pour conserver des prestations de qualité et maintenir les comptes à l'équilibre.

Les dépenses de frais de santé sont importantes, principalement en raison du désengagement de la Sécurité sociale, qui reporte davantage de dépenses sur les mutuelles.

La CFE-CGC défend

une protection sociale de qualité, durable et équilibrée.

CFE-CGC NAVAL GROUP

- Olivier TEISSEIRE 06 98 47 54 12
- Samuel MOINAUX 06 74 00 02 22

J'adhère

Détail des augmentations

MUTUELLE :



Tranche de salaire (brut annuel)	Cotisation 2026 (brut mensuel)	Cotisation 2027 (brut mensuel)	Augmentation (brut mensuel)
30000€	28,29€	30,99€	**2,71€**
45000€	34,24€	37,45€	**3,21€**
60000€	40,20€	43,92€	**3,72€**
Conjoints *	94,6€	104,53€	**9,93€**

* Pour les conjoints dont le revenu fiscal du foyer est inférieur à 41565€, ils pourront bénéficier d'une cotisation mensuelle de 40€.

PREVOYANCE :

Le régime de prévoyance de Naval Group va subir une augmentation de 2% pour palier au plafonnement des indemnités journalières par la sécurité sociale (en cas d'accident de travail et de maladie professionnelle) afin que les garanties pour les salariés ne changent pas.



CFE-CGC NAVAL GROUP

- Olivier TEISSEIRE 06 98 47 54 12
- Samuel MOINAUX 06 74 00 02 22

J'adhère